

Les signataires

Ville de Lorient	Conseil régional de Bretagne	Préfecture du Morbihan
Parquet de Lorient	Inspection académique du Morbihan	Université de Bretagne-Sud
CROUS	CTRL	Festival interceltique de Lorient
Loris service	Taxis lorientais	UMIH 56

Fait à Lorient le 8 décembre 2011



Contact : Ville de Lorient - standard général : 02 97 02 22 00

12/2011 - photos Ville de Lorient - Réalisation/Impression : imprimerie municipale

Lorient

Alter noz

Charte de la vie nocturne

Préambule

La Ville de Lorient est engagée dans une dynamique d'accompagnement du développement de la vie nocturne, en encadrant sa gestion de manière concertée pour en limiter les nuisances. La Ville souhaite notamment prévenir les conduites à risque liées aux pratiques festives des jeunes, dans le cadre d'une utilisation partagée de l'espace public.

Souhaitant développer des conditions propices à une vie nocturne de qualité, la Ville de Lorient initie une démarche contractuelle auprès des jeunes (notamment les étudiants), des établissements de l'enseignement supérieur, des exploitants d'établissements, des habitants, afin de créer les conditions d'un mieux-être collectif.

En effet, la nuit urbaine n'est plus seulement un espace de repos. C'est devenu un espace économique, de travail, un temps festif et de vie où diverses populations se rencontrent, sans qu'une véritable rupture ne puisse être établie avec le jour.

Cette continuité « jour - nuit » est aussi une continuité des conduites à risques pratiquées dans l'espace urbain (consommations d'alcool et autres drogues, rassemblements bruyants, troubles à la tranquillité publique...) et implique des approches innovantes, notamment dans la prise en compte des nouveaux comportements et parfois des problématiques de santé posées par les jeunes.

Toutefois, il n'y a pas de raison que, la nuit, l'espace urbain devienne le lieu de rupture des codes de civilité. Cette continuité « jour - nuit » doit donc nécessairement s'accompagner d'une continuité des règles de vie commune.

C'est pourquoi Lorient ne peut que réaffirmer ici sa double ambition, qui est d'accueillir dans les meilleures conditions ceux qui viennent se divertir en son cœur de ville, tout en garantissant le bien-être de ses habitants.

Tout doit être fait pour que la vie nocturne se déroule dans des conditions harmonieuses et ce sera l'objectif de la présente charte qui établira un cadre d'échange, de dialogue, de collaboration et de concertation entre tous les acteurs concernés.





Les signataires s'engagent pleinement dans une dynamique collective visant à promouvoir une ville à la fois attractive et sécurisante.

Grâce à leurs engagements réciproques, « Alter noz » c'est :

- un espace d'appréhension commune de la ville nocturne,
- un espace de dialogue entre les acteurs de la ville nocturne et diurne,
- une dynamique de veille tant sur l'évolution de la ville que des usages de celle-ci la nuit,
- un accompagnement du développement de la vie nocturne,
- une gestion concertée,
- une démarche de prévention,
- un espace de soutien à la qualité de vie propre à Lorient.



Les engagements des acteurs d'« Alter noz »

La Ville de Lorient s'engage à :

- créer et animer l'instance de suivi de la charte : la « cellule de veille » ;
- réunir plus fréquemment la commission débits de boisson ;
- améliorer le traitement des traces de la fête (Cap l'Orient agglomération, Loris, espaces verts) ;
- mettre en place à titre expérimental un dispositif de médiation de nuit ;
- mener des actions en direction des étudiants (H₂O, accueil des nouveaux étudiants et dispositifs de soutien de la mission Jeunesse...);
- être force de proposition sur l'animation de l'espace public, le transport public, les transports privés (taxis)... ;
- maintenir le travail de la police municipale les jeudis soirs de l'année scolaire.

Les services de l'Etat sont invités à :

- participer à l'instance de suivi de la charte : la « cellule de veille ».

Les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur s'engagent à :

- développer des actions de prévention auprès des lycéens et des étudiants ;
- se mobiliser pour contribuer au bien-être des lycéens et étudiants, notamment par des actions de prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité routière ;
- informer en début d'année les lycéens et étudiants des engagements pris dans la charte de vie nocturne ;
- inciter les associations étudiantes à intégrer le projet lorientais de charte de vie nocturne, notamment en ce qui concerne l'organisation des soirées étudiantes ;
- participer au comité de suivi de la charte : la « cellule de veille ».

Les étudiants notamment représentés par la Maison des étudiants et les associations étudiantes s'engagent à :

- participer à la dynamique instaurée par la charte de vie nocturne ;
- être personne ressource principalement dans l'aide à l'établissement du calendrier prévisionnel d'intervention de l'équipe de médiation de nuit ;
- se mobiliser pour contribuer au bien-être des étudiants, notamment par des actions de prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité routière ;
- diffuser des messages de respect de l'environnement au sens large du terme mais également prévenir le tapage nocturne et les dégradations ;
- accompagner les organisateurs de fêtes étudiantes en proposant des actions favorisant le bon déroulement des soirées, notamment en lien avec la charte de vie nocturne ;
- informer en début d'année les étudiants des engagements pris dans la charte de vie nocturne ;
- participer au comité de suivi de la charte : la « cellule de veille ».

Les responsables d'établissements de nuit et leur représentant officiel – l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie du Morbihan, ainsi que l'Association des discothèques lorientaises, s'engagent à :

- garantir la notion d'accueil dans leur établissement ;
- garantir la vente de boissons chaudes et la disponibilité gratuite d'eau jusqu'à la fermeture ;
- gérer les regroupements devant les établissements, la sortie des établissements ;
- veiller à transmettre clairement, de manière compréhensive et avec bienveillance les règles de respect de l'établissement et les codes de comportements collectifs ;



Pour prévenir les conduites à risque, les baladeurs de soirée parlent aux jeunes

- informer les clients du cadre et des engagements réciproques contenus dans la charte de vie nocturne ;
- prendre en compte la notion de prévention en direction des jeunes ;
- prendre en compte leur environnement notamment les riverains et leur qualité de vie ;
- appliquer les textes en vigueur : réglementations, chartes et règlements adressés aux bars ;
- participer à l'instance de suivi de la charte : la « cellule de veille ».

Le Festival interceltique de Lorient s'engage à :

- prendre les mesures nécessaires visant à faire respecter les règles édictées en vue du bon déroulement du festival sur Lorient (limitation des nuisances sonores, arrêt des festivités à une heure déterminée préalablement, etc.) ;
- prendre en compte la notion d'amélioration du traitement des traces de la fête ;
- poursuivre le développement des actions de prévention ;
- participer en amont et en aval du festival à l'instance de suivi de la charte : la « cellule de veille ».

Les commerces de vente d'alcool à emporter, les entreprises relevant de la petite, moyenne et grande distribution et notamment leur syndicat professionnel, sont invités à :

- s'intégrer à la dynamique de la charte ;
- faire respecter la réglementation sur la vente d'alcool ;
- développer des actions de prévention ;
- participer à l'instance de suivi de la charte : la « cellule de veille ».

Les commerces de vente alimentaire à emporter, notamment la restauration rapide, sont invités à :

- contribuer à traiter en amont et en aval les traces de la fête ;
- participer à l'instance de suivi de la charte : la « cellule de veille ».

Les habitants, les associations de riverains sont invités à :

- sensibiliser les riverains à la dynamique de la charte de vie nocturne ;
- participer à l'instance de suivi de la charte : la « cellule de veille ».